

MIEUX SE DÉPLACER À BRUXELLES

Des idées simples qui
donnent envie de bouger



bruxelles
environnement
.brussels ♡

ENVIRONNEMENT.BRUSSELS



SOMMAIRE

Se déplacer en ville : un plaisir partagé	3
Une famille bruxelloise vers le « zéro émission »	4
Pas à pas vers le « zéro émission »	6
• L'énorme défi « climat »	6
• Pour un air plus respirable	6
• Réduire la pollution	6
• L'impact du trafic routier	9
• Les actions de la Région	11
Les premiers pas : prendre de nouvelles habitudes	16
• Un kilomètre à pied	16
• En selle, Bruxelles !	16
• En bus, en tram ou en métro	18
• Vive le train-train quotidien !	18
• En voiture mais pas dans le centre	19
Aller plus loin : services et équipements à partager	20
• Des véhicules sur mesure	20
• Comparez les temps de parcours	20
• Hep taxi !	20
Un plus grand engagement : des idées qui roulent vers demain	22
• Micromobilité : testez avant d'acheter	22
• Les petites reines du futur	22
• Une voiture, ça se recycle !	23
• Une prime pour se passer de voiture	23
• Trouver une borne de recharge électrique	24
• Le bulletin de ma voiture	25
Liens utiles	26



SE DÉPLACER EN VILLE : UN PLAISIR PARTAGÉ

Depuis quelques années, les Bruxellois-es se montrent de plus en plus préoccupé-e-s par le climat, la pollution atmosphérique et la qualité de vie en ville. Le trafic automobile est pointé du doigt. Il a pris trop de place dans l'espace public, au détriment de notre bien-être, de l'environnement et de notre santé. Pour les automobilistes coincé-e-s dans leur voiture ou agacé-e-s de ne pas trouver de place de parking, « mobilité » ne rime plus non plus avec « convivialité ». Il y a donc un constat unanime : la situation actuelle ne peut plus durer !

Heureusement, les solutions ne manquent pas pour se déplacer à Bruxelles plus sereinement et avec moins d'impact sur l'environnement. A chacun-e d'entre nous de s'interroger : Certains trajets pourraient-ils être effectués à pied, à vélo, en trottinette, en transports en commun ? Plutôt que d'avoir une voiture individuelle, peut-on envisager de prendre un véhicule partagé, d'appeler un taxi ou de faire du covoiturage ? Il existe plein de possibilités, pour toutes les situations et tous les profils d'usagers. Ceux et celles qui ont déjà franchi le cap de remiser leur voiture au garage parlent volontiers de « sentiment de liberté retrouvée ».

Un mouvement est en marche, vers une ville plus saine et apaisée. Ce guide vous aide à faire le plein de conseils et de bonnes idées. Pour que se déplacer (re)devienne un plaisir partagé. Bonne lecture !



UNE FAMILLE BRUXELLOISE VERS LE « ZÉRO EMISSION »



Même en marchant, on émet du CO₂ ! Mais cela n'empêche pas Olivier, Dora et leur petit Nathéo de tenter de réduire au maximum l'impact de leurs déplacements sur l'environnement. Le plan mobilité de cette famille bruxelloise : des vélos pliables qu'on emmène partout, des voitures qu'on partage entre voisins et des vacances en train.

“ J’ai grandi dans une région où tout le monde passait son permis à 17 ans ½ ou 18 ans. C’était la suite logique après le scooter. J’ai découvert à Bruxelles qu’on pouvait être autonomes sans voiture.

Ma femme et moi avons chacun un vélo pliable avec lequel on va où on veut. Dès que c’est trop loin, trop pluvieux ou trop pentu, on le plie et on embarque dans un bus ou un métro. Nathéo a une petite selle qui se fixe sur la barre. Les valises à roulettes ? On peut facilement les tirer à l’arrière.

Certaines personnes me disent que c’est cher un vélo pliable (plus de 1 000 euros pour ce modèle). Mais comparé à l’achat d’une voiture, même d’occasion, ce n’est pas grand-chose. Et il a déjà été largement amorti !

On vit dans un habitat groupé. Ceux qui ont une voiture la mettent à disposition du collectif, moyennant paiement au kilomètre et Cosycar nous donne accès à une assurance spécifique. Il y a aussi des charrettes à vélo dans lesquelles on peut mettre les courses ou jusqu’à deux enfants. Et on s’est organisé avec des magasins et GAC (groupes d’achats en commun) pour être livré en grandes quantités.

Je suis assez convaincu de la puissance du collectif. A-t-on vraiment besoin de posséder l’objet qui nous permet de nous déplacer ? »







PAS À PAS VERS LE « ZÉRO ÉMISSION »

Peut-on rêver d'une ville où l'on se déplacerait sans polluer, sans faire de bruit et sans encombrer l'espace public ? La route est encore longue vers une mobilité totalement respectueuse de l'humain et de l'environnement. Mais, face à cet objectif ambitieux, chacun-e de nous peut déjà adapter ses modes de transport. Et contribuer aux efforts de la Région.

L'ÉNORME DÉFI « CLIMAT »

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) estime que si nous ne changeons pas nos habitudes, le réchauffement global de la planète sera de plus de 1,5°C en 2030 et de plus de 2°C en 2050. Ce dérèglement climatique ne signifie pas simplement qu'il fera plus chaud : cela entraînera l'augmentation d'événements climatiques extrêmes (sécheresses, tempêtes, etc.) et la diminution de la biodiversité.

Les Accords de Paris (COP21), signés en 2015 par 195 pays et intégrés dans la politique climatique de l'Union européenne, nous imposent de réduire considérablement nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 : moins 80 à 95% par rapport aux niveaux de 1990. C'est un défi énorme, capital pour les générations futures, qui mobilise de plus en plus largement les citoyen-ne-s.

POUR UN AIR PLUS RESPIRABLE

La pollution atmosphérique, liée notamment au trafic automobile, a des conséquences importantes pour la santé. De plus en plus de Bruxellois-es prennent conscience de la mauvaise qualité de l'air qu'ils et elles respirent et sont préoccupé-e-s par cette pollution.



Malgré les efforts entamés, la Région de Bruxelles-Capitale ne respecte pas encore les normes de concentration de dioxyde d'azote imposées par l'Union européenne. Elle est d'ailleurs mise en demeure par l'Union européenne à ce sujet et fait l'objet d'une action en justice intentée par un collectif de citoyen-ne-s. La qualité de l'air devient un enjeu majeur pour le bien-être des Bruxellois-es et l'attractivité de notre ville.

RÉDUIRE LA POLLUTION

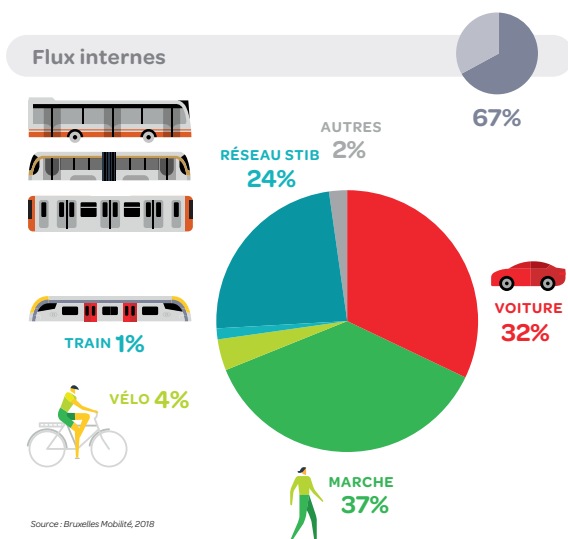
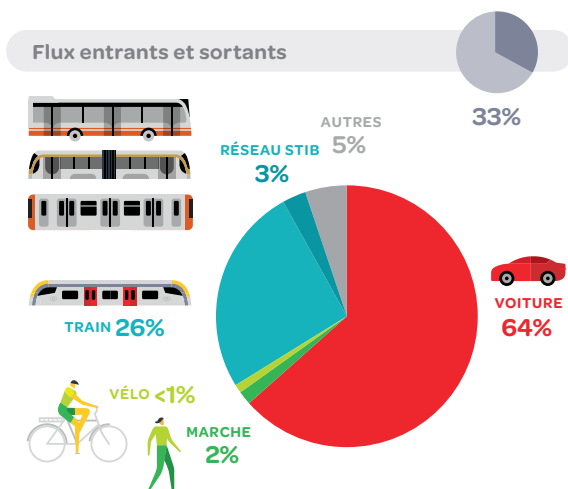
La Région de Bruxelles-Capitale a pris la mesure de l'importance d'agir pour le climat et la qualité de l'air. Deux secteurs parmi les plus émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques à Bruxelles sont particulièrement visés : les bâtiments et les transports. Nos déplacements sont en effet la deuxième cause d'émissions directes de gaz à effet de serre et de particules fines de type PM10 et la première source d'oxydes d'azote (NO_x) et de Black carbon. Mieux se déplacer, c'est donc agir directement pour le climat et pour la santé des Bruxellois-es.

Des mesures concrètes ont été adoptées ou sont en cours d'adoption au niveau bruxellois pour diminuer l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport et pour orienter le parc automobile vers des véhicules partagés ou moins émissifs.

QUELQUES CHIFFRES

- Un peu plus de 5,4 millions de déplacements en lien avec la RBC sont dénombrés quotidiennement en 2018 :
 - les déplacements d'échange (flux entrant/sortant) avec la Région de Bruxelles-Capitale sont principalement réalisés par la voiture (64%) et le train (26%), puis, dans une moindre mesure en transports en commun urbains (3%), à pied (2%) et enfin à vélo (< 1%) ;
 - les déplacements internes à la Région de Bruxelles-Capitale sont principalement réalisés par la marche (37%) et la voiture (32%), puis les transports en commun (25%) et enfin le vélo (4%).

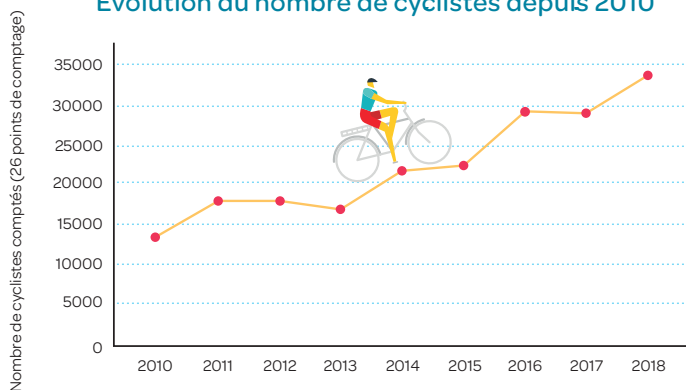
Les déplacements en Région bruxelloise selon la nature des flux



Source : Bruxelles Mobilité, 2018

- Le nombre de cyclistes ne cesse d'augmenter ces dernières années, et le potentiel reste énorme.

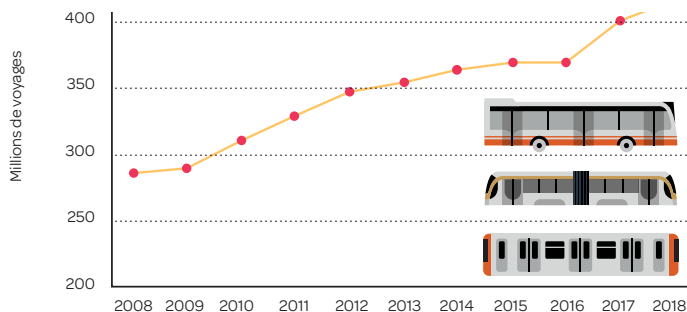
Evolution du nombre de cyclistes depuis 2010



Source : Pro Velo, 2018

- En 2018, les bus, trams et métros ont réalisé 417,6 millions de voyages, soit une hausse de 4% par rapport à 2017. Ce qui représente 16,6 millions de voyages supplémentaires. Ce résultat intervient après une année 2017 qui avait déjà vu une hausse importante de la fréquentation du réseau.

Nombre de voyages avec la STIB (bus, tram, métro) en 2018



Source : Rapport d'activités STIB, 2018

- En Région bruxelloise, le transport routier est à lui seul responsable de 69% des émissions d'oxydes d'azote, de 35% des émissions de particules PM10 et de 30% des émissions de particules plus fines PM2,5.
- Le transport est également un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre : en 2017, il était responsable de 30% des émissions totales de dioxyde de carbone (CO₂) en RBC et ces émissions sont restées constantes depuis 1990.

Ces émissions participent au réchauffement climatique et à une détérioration de la qualité de l'air qui est la cause de décès prématurés, maladies respiratoires et cardiovasculaires, et autres problèmes de santé chez les Bruxellois-es.

Ces chiffres montrent une évolution positive, mais nous savons que le potentiel de la marche, du vélo, des transports publics peuvent encore augmenter en changeant nos modes de déplacement.

L'IMPACT DU TRAFIC ROUTIER

En plus des conséquences sur le climat et sur la qualité de l'air, les problèmes générés par l'augmentation des déplacements motorisés sont nombreux :

- **Nuisances sonores** : à Bruxelles, près d'un bâtiment de logements sur quatre est exposé à un niveau de bruit très inconfortable dû au trafic intense ;
- **Pouvoir d'achat des ménages** : l'achat de carburant représente près d'un quart de la consommation d'énergie des Bruxellois-es, et l'augmentation actuelle du coût des énergies fossiles risque bien d'accroître cette dépense. A ce budget, il faut encore ajouter l'assurance, les taxes de circulation, le stationnement, les amendes, l'entretien du véhicule ... ;
- **Occupation de l'espace urbain** : l'automobile occupe de plus en plus d'espace dans la ville, réduit les espaces piétons, augmente l'insécurité routière et diminue la convivialité dans les quartiers ;

- **Congestion des villes et dégradation du paysage** : le trafic de transit déborde dans les quartiers résidentiels et les gaz d'échappement dégradent le patrimoine architectural ;
- **Perturbation des transports publics** de surface (tram, bus) et des véhicules de livraisons ou de transport de matériel ;
- **Augmentation des investissements publics**, notamment en matière d'entretien et de renouvellement des infrastructures ;
- **Production de déchets** : véhicules en fin de vie (500.000 tonnes en Belgique par an), vieux pneus, pièces échangées, etc. ;
- **Impact sur la santé** : bruit qui cause du stress, mauvaise qualité de l'air qui provoque des maladies respiratoires et cardiovasculaires, accidents de la route, sédentarité qui est un facteur conduisant au diabète, etc.

3 questions à Olivier Brasseur, expert « qualité de l'air » pour Bruxelles Environnement

L'usage de la voiture a-t-il un impact important sur la pollution de l'air à Bruxelles ?

Le transport routier est un des principaux émetteurs de polluants en Région bruxelloise. Le trafic représente 69% des émissions d'oxydes d'azote et 35% des émissions de particules fines (inventaire 2016).

Quelles sont les conséquences possibles pour la santé des Bruxellois-es ?

La pollution de l'air en milieu urbain accroît le risque de maladies respiratoires aiguës (pneumonie, par exemple) et chroniques (asthme, cancer du poumon, par exemple), ainsi que de maladies cardiovasculaires. Des effets plus graves sur la santé sont observés chez les personnes déjà malades.

Faut-il modifier ses habitudes en cas de pic de pollution ?

Lors d'un pic de pollution aux particules fines et/ou au dioxyde d'azote, il est recommandé de limiter au maximum l'usage de la voiture en privilégiant la mobilité active et les transports en commun. Pour la protection de la santé, il convient d'éviter tout effort physique au moment où les concentrations sont les plus élevées, principalement pour les enfants en bas âge et les personnes âgées.



3 questions à Marie Poupé, experte « bruit » pour Bruxelles Environnement

Le trafic routier a-t-il un impact important sur la pollution sonore à Bruxelles ?

Oui. Il s'agit de la première source de bruit en Région bruxelloise. On estime que 64% de la population bruxelloise est potentiellement soumise à une exposition au bruit du trafic routier supérieur au seuil maximal recommandé par l'Organisation mondiale de la santé.

Quelles sont les conséquences possibles du bruit pour la santé des Bruxellois-es ?

Le bruit entraîne des troubles auditifs (surdité précoce, acouphènes, hyperacousie) mais aussi du stress, de la fatigue nerveuse, un risque accru de maladies cardiovasculaires, des insomnies, etc.

Quelles sont les mesures que nous pouvons adopter, en termes de mobilité, pour lutter contre le bruit à Bruxelles ?

D'abord, nous pouvons nous demander s'il est utile de prendre sa voiture. Ensuite, conduire de manière souple, sans faire d'accélération ni de freinages trop brusques, en évitant d'utiliser son klaxon de façon intempestive... Lors de l'achat du véhicule, on peut se renseigner sur son niveau acoustique via l'Ecoscore et choisir des pneus moins bruyants.



LES ACTIONS DE LA RÉGION

BRUXELLES, UNE ZONE DE BASSES ÉMISSIONS (LEZ)

C'est l'une des mesures phares adoptées ces dernières années à Bruxelles pour améliorer la qualité de l'air et donc la santé publique ! Depuis le 1^{er} janvier 2018, la circulation est interdite aux véhicules les plus polluants au sein de la LEZ en Région de Bruxelles-Capitale. LEZ signifie « Low Emission Zone », en français « Zone de basses émissions ».

La réglementation concerne les voitures, les camionnettes (jusqu'à 3,5 tonnes), les bus et les autocars, immatriculés en Belgique ou à l'étranger, qui veulent circuler à Bruxelles. L'entrée de la LEZ est signalée à l'aide de 300 panneaux, installés à la frontière régionale. Dès que vous entrez dans la LEZ, vous devez respecter les critères d'accès, qui évoluent au fil du temps jusqu'en 2025. Sont déjà interdits : les véhicules diesel sans norme Euro, de norme Euro 1 ou Euro 2 et Euro 3 à partir de 2020, et les véhicules essence sans norme Euro ou de norme Euro 1. En 2022, les critères d'accès seront à nouveau renforcés.

LE PLAN GOOD MOVE

En 2019, la Région bruxelloise a réalisé un tout nouveau plan de mobilité, le plan Good Move. Elaboré à la suite de nombreuses consultations tant avec le secteur public que privé, ce plan a pour objectif de diminuer la pression automobile en Région bruxelloise et de favoriser les alternatives à la possession individuelle d'une voiture.

Plus d'infos :

www.goodmove.brussels

Le contrôle est assuré par des caméras. En cas de non-respect des critères d'accès à la LEZ, vous encourez une amende de 350 euros.

Vous voulez savoir si votre véhicule sera concerné par une interdiction dans les années à venir ? Vous souhaitez demander une dérogation, connaître l'évolution du déploiement de la LEZ et des politiques qui y sont associées ? Une seule adresse :

www.lez.brussels

Des LEZ se mettent également en place dans différentes communes de Flandre et de Wallonie, et en Europe. Plus d'infos :

www.vlaanderen.be/lage-emissiezones-lez

www.walloniebassesemissions.be

<https://fr.urbanaccessregulations.eu/use-rhhome/map>



EN FINIR AVEC LES ÉNERGIES FOSSILES

C'est un objectif de taille : n'avoir plus que des véhicules proches du « zéro émission » en ville ! En 2018, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de lancer une concertation avec les parties prenantes et les secteurs concernés en vue d'interdire les véhicules diesel au plus tard en 2030 et, ultérieurement (a priori 2035), les véhicules essence et LPG. Il s'agit de développer à court et moyen terme des technologies alternatives (notamment celles déjà disponibles comme les véhicules électriques, hybrides et roulant au CNG) afin de sortir progressivement des énergies fossiles. Cet objectif ambitieux de « décarbonation du transport » s'inscrit dans différentes politiques fédérales et européennes.

UN NOUVEAU PLAN

« PICS DE POLLUTION »

La Région de Bruxelles-Capitale connaît fréquemment des pics de pollution. Ils peuvent être liés à la concentration dans l'atmosphère de particules fines (PM2,5 et PM10) et de dioxyde d'azote (NO₂), souvent en hiver et au printemps, ou liés à la concentration d'ozone dans l'air, essentiellement en été.

Le plan d'urgence « pics de pollution » aux particules fines et dioxyde d'azote de la Région a été revu en 2018, afin de mieux informer les citoyen-ne-s, et surtout de leur permettre de réagir face à la dégradation de la qualité de l'air. Le plan définit des seuils qui, lorsqu'ils sont atteints, enclenchent la mise en place de mesures pour limiter les émissions de polluants (limitation des vitesses, voire interdiction de circuler et limitation du chauffage voire interdiction de se chauffer au bois) et encourager les alternatives via la gratuité des transports publics et de Villo!

	 Seuil d'information et de sensibilisation	 Seuil d'information et d'intervention	 Seuil d'intervention 1	 Seuil d'intervention 2
Moyenne glissante sur 24h des concentrations de PM2.5	35 à 50 µg/m³ (concentration observée sur les dernières 24h)	35 à 50 µg/m³ (persistance du seuil d'information durant 2/3 jours consécutifs)	51 à 70 µg/m³ (concentrations journalières)	71 µg/m³ et plus (concentrations journalières)
Moyenne journalière des concentrations horaires de PM10	51 à 70 µg/m³ (concentration observée sur les dernières 24h)	51 à 70 µg/m³ (persistance du seuil d'information durant 2 jours consécutifs)	71 à 100 µg/m³ (concentrations journalières)	101 µg/m³ et plus (concentrations journalières)
Maximum journalier des concentrations horaires de NO ₂			151 à 200 µg/m³	201 µg/m³ et plus

Une forte concentration d’ozone dans l’air peut provoquer des irritations des yeux, du nez, de la gorge, des inflammations pulmonaires, crises d’asthme... C’est pourquoi un plan « Forte chaleur et pics d’ozone » existe également pour faire face à ces pics de pollution typiquement estivaux.

Lors des épisodes de forte chaleur, ce plan surveille la concentration en ozone dans l’air pour lancer les différentes phases (vigilance, avertissement, alerte). En cas de forte chaleur et/ou de pic d’ozone, tenez-vous informé-e et suivez les recommandations afin de limiter les risques pour votre santé et celle de votre entourage.

Plus d’infos : www.qualitedelair.brussels

Qualité de l’air : restez informé-e !

Pour suivre l’évolution de la qualité de l’air, savoir si vous êtes exposé-e et être prévenu-e des pics de pollution ou d’activation du Plan fortes chaleurs et pics d’ozone, téléchargez **l’application « Brussels Air »**.

Ou consultez régulièrement le site

www.qualitedelair.brussels



MOINS DE PARKINGS AU BUREAU

Diminuer le nombre de places de parking disponibles aux alentours des immeubles de bureaux est un excellent moyen pour dissuader les travailleurs-euses de s’y rendre en voiture. C’est l’un des objectifs du COBRACE (Code bruxellois de l’air, du climat et de la maîtrise de l’énergie), en matière de stationnement.

Concrètement, lors de chaque prolongation ou renouvellement du permis d’environnement, on définit un nombre maximal d’emplacements de parking hors voirie, en fonction de la surface plancher des bureaux (m²) et de l’accessibilité en transports en commun.

Plus d’infos : environnement.brussels/mobilite > Stationnement (COBRACE)



Prévoir des emplacements pour vélos stimule les déplacements actifs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour améliorer la qualité de l'air, vous êtes tenu.e de couper votre moteur lorsque vous êtes à l'arrêt.

Le code de la route prévoyait déjà ceci : « Il est interdit à tout.e conducteur-trice de procéder, au point mort, à des accélérations répétées du moteur. Les conducteurs-trices doivent en outre veiller à ne pas laisser le moteur en marche au point mort sauf en cas de nécessité. » Selon une nouvelle ordonnance bruxelloise de 2019, vous commettez une infraction environnementale si vous laissez tourner le moteur de votre véhicule lorsqu'il est à l'arrêt.

LES AUTORITÉS DONNENT L'EXEMPLE

Le Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie (COBRACE) impose, depuis 2014, que les autorités régionales et locales (communes, CPAS et intercommunales) donnent le bon exemple dans le domaine du transport moins polluant. Elles doivent, notamment, réduire la taille de leur flotte, acquérir des véhicules moins polluants (sur base de leur Ecoscore) et elles ne peuvent plus acheter de voitures diesel.

Caroline : la rapidité détermine notre mode de transport !

« Depuis que je suis ado, j'ai conscience du besoin de réduire notre empreinte écologique en cherchant les meilleures solutions de mobilité. On a choisi une maison dans laquelle on pouvait ranger des vélos et qui se situe à proximité des écoles. C'est souvent la rapidité qui détermine notre mode de transport : le vélo pour aller au travail, à pied pour l'école, en Villo! à l'aller et en bus ou taxi au retour quand on sort dans le centre, Cambio pour aller hors de la ville, le système de Carsharing Drive Now quand on veut juste faire un trajet en voiture ou en cas de pépin, et le train pour les vacances. Il faut parfois faire des compromis mais, globalement, on se sent libres ! »





LES PREMIERS PAS : PRENDRE DE NOUVELLES HABITUDES

Et si on essayait de se passer, le plus souvent possible, de voiture pour circuler dans Bruxelles ? Il existe une foule de solutions, simples et peu coûteuses, qui se combinent entre elles : la marche, le vélo, le train, le bus, le taxi... On a tout à y gagner : plus de sérénité et de bien-être, moins de coûts et un impact positif sur l'environnement et la santé de tou-te-s.

UN KILOMÈTRE À PIED

Un quart des déplacements à Bruxelles concerne des trajets de moins de 1 km. Or, marcher 1 km prend 12 minutes en moyenne – et même moins pour ceux et celles qui adoptent un rythme sportif. Si l'on tient compte des embouteillages et du temps passé à chercher une place de parking, c'est plus rapide que de prendre sa voiture.

De plus, la marche cumule les avantages : c'est totalement gratuit, sans impact négatif pour l'environnement et excellent pour la santé. Parcourir 5 kilomètres prend une heure environ. Soit la durée d'exercice physique recommandée quotidiennement pour lutter contre le surpoids et les maladies cardiovasculaires. Marcher, c'est aussi se prémunir du stress de la circulation et se donner la possibilité de (re)découvrir tout ce que la ville a à offrir. Et on arrive toujours à l'heure !



EN SELLE, BRUXELLES !

Vous avez 5 km à faire ? Passez au vélo ! Là aussi, c'est au bénéfice de votre santé, de votre portefeuille et de l'environnement. Il existe des modèles pour tous les usages : des classiques, des pliables, des cargos, des électriques. Si vous avez besoin de conseils pour vous mettre en selle, profitez d'une formation à la conduite en ville et de l'accompagnement d'un-e cycliste expérimenté-e lors de la Bike experience !

Plus d'infos : www.bikeexperience.brussels

Et si vous n'avez pas de vélo ou que vous voulez combiner différents moyens de transport (aller à vélo et revenir en bus, par exemple), pensez aux vélos partagés ou à louer.

Avec Villo!, vous pouvez louer un vélo 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et le déposer dans l'une des 360 stations réparties sur tout le territoire de la Région. Il existe des formules d'abonnement adaptées à chacun-e (usager quotidien, occasionnel, professionnel ou vélos électriques) mais les 30 premières minutes sont toujours gratuites.

Plus d'infos : www.villo.be

Dans le même ordre de solutions « vélo », vous trouverez des vélos en flotte libre :

mobilité-mobilitéit.brussels/fr/apps



Si vous voulez louer un vélo, pour quelques heures ou plusieurs jours, vous en trouverez dans les principales gares ferroviaires de Bruxelles (www.blue-bike.be/fr), dans les Points vélos (www.cyclo.org/fr), à la Maison des cyclistes (www.provelo.org), et même chez certains vélocistes. Le système Swapfiets permet d'avoir, pour un montant fixe par mois, un vélo classique ou électrique à disposition (www.swapfiets.be/fr).

Si vous êtes une personne à mobilité réduite, vous pouvez louer du matériel adapté auprès de l'asbl Almagic (www.almagic.org).

Et n'oubliez pas : votre employeur-euse peut rembourser vos trajets à vélo (jusqu'à 0,24 euro par kilomètre) !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Bruxelles compte pas moins de 218 km de pistes cyclables ! Au fil des années, la Région laisse de plus en plus de place aux vélos : aménagements de pistes et de rues cyclables, création de nouveaux parkings vélos sécurisés, généralisation des zones 30, installation de panneaux qui permettent aux cyclistes d'avancer ou de tourner à droite lorsque le feu est rouge.

Touche pas à mon vélo !

Pour diminuer le risque de vol de vélo, rien de tel que de l'enregistrer. Mybike.brussels est la nouvelle plateforme qui permet d'enregistrer et d'identifier son vélo, grâce à un sticker collé sur le cadre.

Plus d'infos : mybike.brussels



EN BUS, EN TRAM OU EN MÉTRO

Pour se déplacer rapidement au centre-ville ou parcourir les quatre coins de la Région, vous avez un grand choix de transports en commun. Le réseau de la STIB, qui s'étend sur quelque 650 km, est constitué de 4 lignes de métro, 18 lignes de tram, 50 lignes d'autobus, ainsi que 11 lignes de bus de nuit Noctis. La Région dispose aussi d'un système de taxis collectifs (Collecto).

Vous ne savez pas quel transport public choisir ? Le site et l'application de la STIB vous permettent de repérer en un clin d'œil le meilleur itinéraire et l'heure de passage de votre tram, bus ou métro.

Plus d'infos : www.stib.be

5,2 milliards d'euros

C'est le budget consacré à un plan ambitieux pour densifier, moderniser et étendre le réseau de transports en commun à Bruxelles d'ici à 2025.



VIVE LE TRAIN-TRAIN QUOTIDIEN !

Se déplacer de Tour & Taxis à Bruxelles-Midi, de Forest à Haren ou d'Evere à Saint-Job, confortablement assis dans un train ? C'est parfaitement possible ! On l'oublie parfois mais 34 gares ferroviaires sont réparties sur le territoire bruxellois et desservies par la SNCB. Parmi elles, cinq grandes gares permettent de rejoindre les autres villes du pays ainsi que celles des pays voisins. Fini le stress, les embouteillages et les problèmes de parking !

De plus, les « trains S » ou trains suburbains couvrent une zone d'environ 30 km autour de Bruxelles. Ce réseau compte pas moins de 12 lignes et de 143 gares, connectées avec les réseaux de transports en commun TEC, De Lijn et STIB.

Plus d'infos : www.belgianrail.be/fr/train-s



EN VOITURE MAIS PAS DANS LE CENTRE

Vous voulez vous rendre à Bruxelles en voiture mais sans perdre des heures pour rejoindre le centre et trouver un stationnement ? Votre véhicule est concerné par une interdiction d'entrer dans la zone de basses émissions bruxelloise (LEZ) ? Vous pédalez depuis une ville voisine et souhaitez rejoindre le centre en transports en commun ?

La Région de Bruxelles-Capitale dispose de sept parkings destinés à devenir des parkings Park & Ride (P+R), où les habitants, les navetteurs et les visiteurs (shopping, touristes, ...) peuvent laisser leur voiture et terminer leur trajet vers le centre-ville de Bruxelles en choisissant les transports en commun.

Parmi ces parkings, certains sont accessibles aux véhicules non conformes à la LEZ dont le nouveau parking Ceria, le parking Stalle, Kraainem et Lennik.

Plus d'infos : [lez.brussels](https://www.lez.brussels)

OÙ VAIS-JE METTRE MON VÉLO ?

Se déplacer sur deux roues, c'est bien. Encore faut-il pouvoir laisser son vélo dans un endroit sûr. Un grand parking sécurisé de 800 places a été inauguré en 2019 dans la station de métro « Bourse » et de 500 places à « De Brouckère ». Les principales gares bruxelloises sont également dotées de parkings vélos sécurisés : Bruxelles-Nord, Bruxelles-Central, Bruxelles-Midi et Bruxelles-Luxembourg.

Pour les cyclistes qui ne peuvent pas garer leur vélo en sécurité chez eux ou à leur travail, CycloParking .brussels propose une plateforme web unique qui permet de trouver des places de parking à contrôle d'accès.

Si aucune solution n'existe pour vous, CycloParking analyse la possibilité de placer des boxes à vélo ou recherche des solutions alternatives : parkings privés ou publics, garages, friches urbaines ou locaux inoccupés. Objectif : plus de cyclistes et des vélos en sécurité !

Ahmed : tous mes déplacements à pied, à vélo ou avec la STIB

« J'ai longtemps roulé sur une vieille mobylette à moteur deux temps, jusqu'au jour où je me suis fait arrêter parce que le moteur était trafiqué. Ce n'était pas un moyen de transport très écologique non plus... J'ai décidé de faire tous mes déplacements à pied, à vélo et de prendre un abonnement à la STIB. Pour mon travail, je vais devoir acheter une camionnette mais je compte l'utiliser seulement quand je dois transporter du matériel volumineux. »

Cordelia : du sport et du repos

« Mes trajets sont de vrais moments de vie. Pour me rendre au travail, à l'autre bout de Bruxelles, je vais soit à vélo, soit en train. Le vélo, c'est mon sport. Ça m'évite de devoir encore organiser des activités après le boulot. Et le train me permet de me reposer, de lire, de répondre à mes mails. C'est très confortable. »





ALLER PLUS LOIN : SERVICES ET ÉQUIPE- MENTS À PARTAGER

Le luxe, ce n'est plus de posséder une voiture rutilante mais d'avoir accès à toutes sortes de véhicules, selon nos besoins. Un vélo, une trottinette, un scooter, une voiture (si vraiment nécessaire), une camionnette ? Bruxelles dispose de nombreux services collectifs pour les particuliers qui veulent adapter leur mobilité à chaque situation.

DES VÉHICULES SUR MESURE

Imaginez une semaine multimodale : lundi, vous êtes pressé-e et vous allez travailler en trottinette. Le lendemain, vous avez plus de temps et vous testez un nouvel itinéraire pour piétons. Le soir, pour sortir du centre, vous aimeriez louer un scooter, mais finalement, vous privilégiez le taxi collectif. Le week-end, vous prenez le bateau (mais oui !) avec les enfants, et pour dépanner un ami qui déménage le dimanche, vous n'hésitez pas à emprunter une camionnette partagée.

L'offre de solutions explose à Bruxelles pour en finir avec la voiture individuelle.

Le site de Bruxelles Mobilité vous informe sur tous ces acteurs de la mobilité, avec les liens vers les applications à télécharger :

mobilite-mobiliteit.brussels/fr/apps



COMPAREZ LES TEMPS DE PARCOURS

Est-ce envisageable d'aller de la place du Châtelain au square Ambiorix à pied ? Peut-on quitter la place Saint-Denis en Villo! pour rejoindre une station de métro ? La voiture est-elle plus rapide que le bus pour se rendre à la Bourse ? Pour le savoir, utilisez un comparateur multimodal (sur internet ou via une application), tel que Citymapper ou Joyn Joyn, qui intègre tous les modes de transport.

Liste complète sur : mobilite-mobiliteit.brussels/fr/outils-de-recherche-ditinaire

HEP TAXI !

La Région a mis en place certaines règles pour garantir un service optimal aux utilisateurs-trices des taxis bruxellois : des véhicules récents, une information détaillée, un lecteur de carte de crédit obligatoire, un certificat de capacité et des formations pour chaque chauffeur.

Si vous craignez que la course soit trop chère ou que vous voulez partager votre taxi, pensez à Collecto. Ce service propose actuellement plus de 200 points de départ (situés à des arrêts de la STIB), signalés par un panneau. Vous embarquez dans le taxi à un arrêt Collecto qui passe toutes les demi-heures et il vous conduit à l'adresse de votre choix dans les limites de la Région bruxelloise. Disponible 7 jours sur 7 entre 23 heures et 6 heures du matin. Tarif normal : 6 euros, détenteurs d'une carte Mobib : 5 euros.

Plus d'infos : mobilite-mobiliteit.brussels/fr/collecto

DES TAXIS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Bon à savoir si vous êtes une personne à mobilité réduite :

- Sur 1 265 taxis bruxellois, 97 sont équipés pour transporter des personnes en chaise roulante. N'oubliez pas de préciser vos besoins lorsque vous appelez votre taxi.
- Des chèques-taxis d'une valeur de 5 euros peuvent être offerts par la Région bruxelloise aux personnes à mobilité réduite, afin de leur permettre de se déplacer plus facilement.
- Les personnes à mobilité réduite peuvent également utiliser le service TaxiBus de la STIB, à condition de s'être préalablement enregistré-e-s. (Infos : 02 515 23 65, www.stib.be).

Plus d'infos : mobilité-mobilitéit.brussels/fr/les-taxis-pmr

Joost : pas de retour à la voiture familiale !

« On vient de vendre notre voiture. On ne l'utilisait pas beaucoup et on la partageait déjà avec des voisins. Les enfants sont plus grands, c'est très facile de s'organiser pour les déplacements quotidiens, à vélo ou en transports en commun. Et on prend une voiture Cambio, quand on en a besoin le soir ou le week-end. Quelle facilité de ne pas devoir chercher une place de parking quand on rentre le soir ! Pour nos week-ends à la mer ou en Ardennes, on prend le train jusqu'à Bruges ou Verviers et on loue une Cambio sur place. Les enfants ne veulent plus faire autrement. »



Angela : plus de flexibilité grâce à de nouveaux services

« Je change de moyen de transport trois fois par jour, parfois pour des raisons futiles : si je mets une jupe serrée et des talons, je préfère le tram que le vélo ; le dimanche, quand il y a peu de trafic, j'aime bien prendre une trottinette ; quand il fait beau, j'emprunte un Villo ! Et avec mon copain, on aime bien louer un scooter pour les trajets plus longs. En fait, c'est ça qui est pratique avec tous ces nouveaux services. On est hyper flexibles. »



UN PLUS GRAND ENGAGEMENT : DES IDÉES QUI ROULENT VERS DEMAIN

Vous aimez la technologie, les nouvelles expériences, la modernité ? Vous voulez être le plus cohérent possible dans vos choix de mobilité respectueuse de l'environnement ? Hoverboard, speed pedelec, vélo cargo ou voiture électrique : des solutions innovantes existent pour se déplacer, seul·e ou en famille, partout à Bruxelles.

MICROMOBILITÉ : TESTEZ AVANT D'ACHETER

Chaque saison – ou presque – voit arriver de nouveaux engins dans les rues de Bruxelles : monoroues, gyroroues, hoverboards, trottinettes et vélos électriques ou skateboards électriques.

Ces nouveautés, qui dynamisent notre mobilité, requièrent que l'on se pose les bonnes questions : Comment les pratiquer en sécurité ? Combien ça coûte ? Peut-on tester avant d'acheter ? Quel modèle choisir ? Quelle marque est la plus durable ? Où se former ? Qu'est-ce qui est le plus pratique et le plus confortable pour mon usage ? Comment combiner les solutions entre elles ?



Ecoconso recense une liste d'adresses pour l'achat, la location, le test d'engins de micromobilité (gyroroues, gyropodes, twin boards, skateboards électriques ...) et la formation à la conduite. L'association fait aussi le point sur la législation (Peut-on rouler sur la route ? Faut-il un casque ? Etc.) et les assurances disponibles.

Plus d'infos : www.ecoconso.be

Pour tester des vélos, scooters ou trottinettes électriques :

mobilité-mobilitéit.brussels/fr/apps

LES PETITES REINES DU FUTUR

Désormais, rien ne ressemble moins à un vélo qu'un autre vélo : le classique deux-roues côtoie, sur la piste cyclable, des speed pedelecs, des modèles cargo, des pliables, des remorques tractées et des vélos couchés. Un salon, Bike Brussels, organisé chaque année dans la capitale, vous fera découvrir toutes les nouveautés.

Plus d'infos : www.bikebrussels.be/fr/

En attendant, vous vous interrogez sur la législation, l'équipement, le choix d'un modèle ? Vous voulez transporter des enfants, des courses, du matériel ? Les associations Gracq et Pro Velo fournissent d'adresses, de guides comparatifs et de conseils pratiques.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le speed pedelec (vélo dont l'assistance électrique fonctionne jusqu'à 45 km/h et qui nécessite une plaque, un casque et une assurance) est désormais assimilé fiscalement au vélo et non plus au vélomoteur. Profitez donc de l'indemnité kilométrique de votre employeur !
- Les bébés peuvent être transportés à vélo dès la naissance, dans leur maxi-cosy, avec une attache spéciale pour le porte-bagage, dans une remorque ou un bi- ou triporteur.
- Il est possible de transporter jusqu'à 80 kilos de charge à vélo, et plus encore avec un système de freinage adapté.
- Une triplète (tandem pour un adulte et deux enfants) est beaucoup plus stable – mais plus chère – qu'un vélo classique équipé de deux sièges enfants.

Plus d'infos : www.gracq.org et www.provelo.org

UNE VOITURE, ÇA SE RECYCLE !

Vous avez une auto en fin de vie et avez décidé de ne pas en racheter ? Sachez qu'un véhicule hors d'usage est considéré comme un déchet dangereux tant qu'il n'a pas été dépollué dans un centre spécialisé. Sauf dans des cas précis et à des conditions très strictes, on ne peut donc pas le détenir ou le démonter soi-même. Il faut qu'il intègre la filière prévue pour le traitement de ces déchets particuliers.

Une partie des pièces automobiles peuvent être valorisées. Les métaux servent à l'industrie de l'acier, les pièces détachées, les plastiques et les verres, par exemple, peuvent également avoir une seconde vie. Pour cela, il faut nécessairement envoyer les épaves dans des centres agréés de recyclage.

Plus d'infos : www.febelauto.be/fr



UNE PRIME POUR SE PASSER DE VOITURE

Renoncez à votre voiture et déplacez-vous gratuitement à Bruxelles pendant un an ! Avec la prime Bruxell'Air, la Région de Bruxelles-Capitale encourage les automobilistes à laisser leur voiture au profit de moyens de transports plus respectueux de l'environnement : la marche, le vélo, les transports publics et le carsharing Cambio.

Si vous remettez votre plaque d'immatriculation, vous recevez :

- soit un abonnement pour les transports en commun et un abonnement Cambio Start d'un an ;
- soit un abonnement Cambio Start d'un an et une prime vélo (de 505 € maximum).

Ces avantages sont doublés si, en plus de la radiation de la plaque, vous faites procéder à la destruction de la voiture (immatriculée avant le 1^{er} janvier 2000) dans un centre agréé.

Plus d'infos : www.prime-bruxellair.be

Il existe aussi une prime de remplacement de maximum 3 000 euros pour les véhicules utilitaires touchés par une interdiction de circuler dans la LEZ :

<http://werk-economie-emploi.brussels/fr/prime-lez>

TROUVER UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Pour ceux qui ne peuvent pas se passer de voiture, les modèles électriques peuvent être une bonne solution. A condition d'avoir une borne de chargement à la maison ou près de chez soi. La Région bruxelloise est en train de déployer un réseau de bornes publiques et tient compte des demandes des citoyen-ne-s.

Plus d'infos : www.charge.brussels/fr



CHARGER SA VOITURE CHEZ SOI

Charger sa voiture électrique avec une simple prise est possible. C'est une option plus lente mais plus écologique que l'installation d'une borne (semi-)rapide. En cas de recharge de véhicule, vous devez obligatoirement le signaler à Sibelga. Il convient également, avant d'acheter une voiture électrique, d'effectuer un petit examen du réseau électrique de votre maison et/ou de votre entreprise !

N'hésitez pas à solliciter un électricien pour assurer la vérification de votre installation.

Infos : sibelga.be > Raccordements et compteurs > Voiture électrique



LE BULLETIN DE MA VOITURE

Avant d'acheter une voiture, neuve ou d'occasion, renseignez-vous sur son Ecoscore. Cet indicateur qui varie entre 0 et 100, classe un véhicule selon ses performances environnementales : l'effet de serre (principalement le CO₂), la pollution de l'air (par exemple les microparticules et les dioxydes d'azote) et le bruit. Le poids du véhicule, le type de carrosserie ou le carburant entrent en ligne de compte. Plus

le score s'approche de 100, moins le véhicule est polluant. L'impact environnemental peut être considérablement diminué par exemple en choisissant une petite voiture ayant une consommation plus basse et utilisant des carburants alternatifs (électricité, CNG, hybride).

Plus d'infos : www.ecoscore.be

Hafida : des économies et moins de temps perdu en voiture

« Avec un enfant, un boulot qui nécessite de nombreux déplacements et un mari qui doit souvent transporter du matériel pour son travail, je n'ai jamais imaginé vivre sans voiture. Lorsque nous avons eu un deuxième enfant, on a décidé d'en acheter une plus grande, même si nous étions effrayés par les prix. Mais notre petite voiture nous a lâchés, sans crier gare. Nous avons dû nous organiser du jour au lendemain et on a pris un abonnement à Cambio. Très vite, nous nous sommes rendus compte que l'on perdait moins d'énergie (pour se garer, pour circuler, pour faire les réparations) et d'argent. On a donc décidé de rendre les plaques de notre voiture pour bénéficier de la prime Bruxell'Air. Une voiture à nous ? Je crois que je n'en aurai plus jamais... »

Gabrielle : le plaisir de faire du vélo sans arriver en nage au boulot

« Avant, j'allais au bureau en tram ou à vélo. Cela me prenait plus ou moins le même temps mais, à vélo, vu les dénivelés, je devais prendre une douche en arrivant. J'ai donc acheté un vélo électrique, avec l'aide de mon employeur. J'y gagne sur tous les fronts : j'ai le plaisir de faire du vélo — même avec l'assistance électrique, ça reste du sport, je ne suis pas en nage en arrivant et c'est hyper rapide. »



LIENS UTILES



Infos générales sur la mobilité à Bruxelles
environnement.brussels/mobilite
mobilite-mobiliteit.brussels/fr
goodmove.brussels/fr

Déplacements alternatifs à la voiture individuelle

- Impact environnemental de vos trajets selon les différents modes de transport (à pied, à vélo, en transports publics urbains, en train et en voiture) : www.routerank.com
- Déplacements en bus, tram et métro à Bruxelles : Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB) : www.stib.be
- Déplacements en bus pour rejoindre la Flandre et la Wallonie, et certains déplacements en bus à Bruxelles : De Lijn : delijn.be/fr et Transport en commun (TEC) : infotec.be
- Déplacements en train : Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) : www.belgiantrain.be/fr
- Tous les services de vélos partagés, micro-mobilité, voitures partagées, carpooling, taxis, transports en commun, transport fluvial et ferroviaire, smartparking : mobilite-mobiliteit.brussels/fr/apps
- A vélo à Bruxelles : bike.brussels/fr, www.velo.irisnet.be, www.provelo.org, www.gracq.org, www.fietzersbond.be
- Ateliers vélos : www.cyclo.org/fr, www.voot.be

- Location de vélos : www.blue-bike.be/fr, www.cyclo.org/fr, www.provelo.org
Pour les PMR : www.almagic.org
- Gravure de vélos : mybike.brussels
- Primes pour l'abandon de sa voiture : www.prime-bruxellair.be
- Prime PME LEZ (remplacer un utilitaire léger) : werk-economie-emploi.brussels/fr/prime-lez
- Recyclage d'une voiture : www.febelauto.be/fr
- Infos sur la micromobilité (monoroues, skateboards, gyroroues, etc.) : www.ecoconso.be
- Taxis Collecto : mobilite-mobiliteit.brussels/fr/collecto
- Taxis PMR : mobilite-mobiliteit.brussels/fr/les-taxis-pmr
- Comparateurs multimodaux : mobilite-mobiliteit.brussels/fr/outils-de-recherche-ditineraire

Déplacements automobiles

- Zone de basses émissions : www.lez.brussels/fr
- Performance environnementale de votre véhicule : www.ecoscore.be
- Trouver une borne de recharge pour un véhicule électrique : www.charge.brussels/fr, www.milieuvriendelijkevoertuigen.be/laad-palen





Rédaction : Bee Com - DIES

Comité de lecture : Alice Gérard, Mara Cavellier, Damien Sury, Magali Henrard, Simon Dehouck,

Nele Sergeant, Sarah Hollander, Isabelle Degraeve, Sylvie Clara

Coordination : Isabelle Degraeve, Annelies Wouters

Design: associationdidees.be

Dépôt légal : D/2019/5762/12

Editeurs responsables : F. Fontaine & B. Dewulf - Avenue du Port 86C/3000 - 1000 Bruxelles

Imprimé avec de l'encre végétale sur papier recyclé

Copyright (©) :

Photos : Bruxelles Environnement : p. 4, 20, Fonck Yves : p. 17, Getty images : p. 20, 24, Glavie Yan : p. 6, 13, 22, 24,

Maindiaux Bénédicte : p. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 26, 27, 28, Schmitt Simon : p. 20,

Walschaerts François : p. 4

Infographies : Carole Verbyst : p. 7, 8

© Bruxelles Environnement - Octobre 2019